



## COMPTE RENDU DE LA 174<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

*(Adopté)*

- DATES :** Les 15 et 16 mai 2012
- LIEU :** Bureaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Lebel-sur-Quévillon
- PRÉSENCES :** Jean-François Coulombe, Québec  
Annie Déziel, Canada  
Denyse Gouin, Québec  
Guy Héту, Québec, président  
Ashley Iserhoff, Administration régionale crie (ARC)  
Ginette Lajoie, ARC  
Réal Lavigne, Québec  
Maryse Lemire, Canada  
Chantal Otter Tétreault, ARC  
Norman Wapachee, ARC  
  
Marc Jetten, secrétaire exécutif  
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES :** Eddy Jenniss, Canada  
Jean Picard, Canada, vice-président

**INVITÉS :**

Gérald Lemoyne, maire de la Municipalité de Baie-James et de la Ville de Lebel-sur-Quévillon (point 1)  
Sonia Légaré, biologiste, ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (point 2)  
Régis Simard, directeur général, Table jamésienne de concertation minière (point 3)  
Laura Atikessé, conseillère en santé environnementale, Conseil Cri de la santé (point 9)

Le président du CCEBJ souhaite la bienvenue aux membres et invite le maire de la Municipalité de Baie-James (MBJ) à prendre la parole.

### **1. ALLOCUTION DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES (MBJ) ET DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON**

M. Lemoyne trouve important que des organismes comme le CCEBJ se déplacent sur le territoire. Il adhère aux principes du régime de protection de l'environnement et du milieu social et considère que le développement doit se faire dans le respect des gens qui habitent le territoire. Il souligne que le territoire visé par le Plan Nord couvre 72% du Québec : il est clair que les objectifs de développement et de protection devront être fondés sur une connaissance approfondie du territoire, d'où l'importance de travailler avec les gens qui y vivent.

Le régime du chapitre 22 énonce également le droit au développement. À cet égard, Gérald Lemoyne s'inquiète des délais associés à l'évaluation environnementale, car l'émission des permis et des autorisations en est retardée. À ce sujet, il croit que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

(MDDEP) ainsi que les comités du chapitre 22 doivent bénéficier de ressources suffisantes pour procéder diligemment à l'analyse des projets.

Un membre<sup>1</sup> mentionne que la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) établit un contexte clair pour l'évaluation environnementale des projets, de sorte que les délais sont plus courts que dans le Sud du Québec. Par ailleurs, la difficulté de certains promoteurs à répondre aux exigences de l'évaluation environnementale peut retarder l'analyse.

## **2. PRÉSENTATION DE SONIA LÉGARÉ (MRNF) CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE SUR LE TERRITOIRE DU RÉGIME FORESTIER ADAPTÉ DE LA PAIX DES BRAVES**

Sonia Légaré explique que l'aménagement écosystémique est l'une des composantes de la Stratégie d'aménagement durable des forêts que le gouvernement souhaite mettre en œuvre à compter d'avril 2013 dans le cadre du nouveau régime forestier. Il s'agit de s'inspirer des perturbations naturelles (incendies, épidémies, etc.) et tenter de réduire l'écart entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Outre la conservation des attributs des écosystèmes, la Stratégie vise à rapprocher les lieux de décision des communautés, notamment en créant les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. Le gouvernement fixe également comme orientation d'améliorer le dialogue avec les communautés autochtones.

Les partenaires impliqués dans l'aménagement écosystémique doivent identifier des enjeux écologiques qui seront ensuite traduits en objectifs d'aménagement forestier. Le maintien de la biodiversité, de la productivité des sols, des milieux humides et des espèces sensibles figurent parmi ces enjeux. Ces objectifs seraient atteints, entre autres, en respectant une fraction de la proportion historique de vieilles forêts par rapport aux forêts en régénération. Pour le territoire de la Baie James comme pour le reste du Québec, 80% de la forêt aménagée devra être moyennement ou faiblement altéré par rapport à l'état de la forêt naturelle. Selon Mme Légaré, il est possible de réduire l'impact sur la possibilité de récolte forestière, s'il y a lieu, en allongeant le délai pour l'atteinte de l'objectif.

Un membre demande si, outre les espèces sensibles, une attention particulière est accordée aux espèces d'intérêts pour les Cris. Sonia Légaré indique qu'il est difficile de considérer cet aspect car les Cris ne participent pas à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

L'application de l'aménagement écosystémique au territoire du régime forestier adapté de l'Entente de la Paix des Braves paraît problématique, car la coupe en mosaïque y est prévue sur une superficie importante, notamment les territoires d'intérêt faunique. La coupe en mosaïque serait favorable aux habitats de l'orignal, tandis que l'aménagement écosystémique, qui conserve de grands massifs forestiers, favoriserait les habitats du caribou forestier. Selon Sonia Légaré, il est possible de concilier l'aménagement favorable à l'orignal avec celui pour le caribou forestier, mais il faut décider quels secteurs seront visés par l'un ou l'autre. Le gouvernement du Québec et les Cris ont mis sur pied une table spécifique pour examiner la pertinence de l'aménagement écosystémique. Le cas échéant, cela nécessitera des amendements préalables à l'Entente de la Paix des Braves.

Selon un membre, les Cris ont exprimé leur préférence pour la coupe en mosaïque car cela protège les habitats fauniques d'intérêt. Sonia Légaré explique que nous n'en sommes qu'à la première phase d'application de la coupe en mosaïque; il faut s'attendre à un déclin du couvert forestier lors des phases subséquentes. En revanche, l'aménagement écosystémique permettrait le maintien permanent de massifs forestiers. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a commandé une étude concernant

---

<sup>1</sup> Le masculin du terme « membre » est utilisé au sens générique.

l'application de l'aménagement écosystémique sur le territoire du régime forestier adapté. Les résultats en seront présentés sous peu au Conseil Cris-Québec sur la foresterie.

### **3. PRÉSENTATION DE RÉGIS SIMARD (TABLE JAMÉSIENNE DE CONCERTATION MINIÈRE) CONCERNANT LE PORTRAIT DES ACTIVITÉS MINIÈRES ET UNE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE**

M. Simard présente d'abord la Table jamésienne de concertation minière (TJCM), un organisme créé pour soutenir le développement durable de l'industrie minière tout en maximisant les retombées socioéconomiques pour la population du territoire de la Baie James. La TJCM a mis sur pied le Centre d'étude appliquée du Quaternaire, un laboratoire complet pour l'analyse d'échantillons de roches. La Table agit comme conseiller technique auprès des ministères et des organismes régionaux.

Le portrait minier du Québec fait état de plus de 250 000 titres miniers actifs, dont une portion importante en milieu nordique. Davantage que leur nombre, Régis Simard trouve important d'établir à quelle étape se trouve un projet dans le processus de développement minéral. À titre indicatif, environ un projet sur mille débouche sur l'exploitation effective d'un gisement. Ce processus peut prendre de 10 à 15 ans. Les gisements de fer, d'or, de cuivre et de nickel attirent les prospecteurs au Nord-du-Québec, mais plus récemment le diamant, l'uranium, le vanadium, le lithium et les terres rares aussi.

M. Simard souligne que 62% des investissements en exploration sont effectués par des « compagnies juniors ». Comme celles-ci ont des ressources limitées, elles vendent souvent leurs propriétés minières prometteuses à une entreprise mieux pourvue en capitaux. Les compagnies juniors ont peu d'expérience, par exemple en études d'impact environnemental, d'où l'importance d'assurer un encadrement et un suivi adéquat de leurs travaux.

L'essor prévu du secteur minier entraînera la création de 15 000 nouveaux postes. À cet égard, Régis Simard reconnaît les enjeux associés à la création de camps de travailleurs d'envergure et au maintien de la qualité de vie des habitants actuels du territoire. Ceci comprend le respect du droit d'exploitation des Cris reconnu par la Convention. Par ailleurs, un membre se demande dans quelle mesure les Cris auront accès aux nouveaux postes créés.

M. Simard présente également l'approche dite « assembliste » qui vise à concilier différentes visions du développement durable, notamment celles du secteur minier et des milieux de la conservation. La TJCM a prôné cette approche dans le cadre de sa participation à la Table de concertation du Plan Nord sur la conservation. Cette Table doit présenter des recommandations concernant l'engagement gouvernemental à réserver 50% du territoire du Plan Nord à des fins non-industrielles, notamment 20% en aires protégées.

Comme cet engagement pourrait avoir une incidence majeure sur le potentiel minier du territoire, il importe de mener une démarche créative et intégrée pour assurer l'acceptabilité sociale des orientations prises. La TJCM propose d'impliquer les régions visées dans le processus d'élaboration des priorités concernant les territoires réservés aux aires protégées et aux activités non-industrielles. Pour ce faire, il faut compter sur des outils de planification intégrés et mesurables. M. Simard nomme par exemple des indices de potentialité économique, de biodiversité et d'attentes sociales.

Régis Simard est d'accord avec un membre qui souligne que les impacts sur l'environnement ne se résument pas à la biodiversité. Par ailleurs, répondant à une question, il estime que les entreprises n'auront aucun intérêt à explorer dans les secteurs réservés aux activités non-industrielles si l'exploitation minière y est interdite. À cet égard, il prône une certaine flexibilité au niveau de la définition d'« activités industrielles ». Par exemple, certains types d'exploration minière pourraient être considérés comme de l'acquisition de connaissances. Aussi, pour chacun des aspects du développement durable, il s'agit de prévoir une démarche axée sur des processus dynamiques, avec un caractère de flexibilité permettant, au besoin, de s'adapter à

l'évolution des réalités changeantes de la société (réalités sociales, culturelles, environnementales et économiques). Le TJCM travaille présentement sur une proposition à cet égard.

#### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Réal Lavigne, appuyée par Ashley Iserhoff, l'ordre du jour de la réunion est adopté tel que modifié.

#### **5. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 172<sup>e</sup> ET 173<sup>e</sup> RÉUNIONS (29 FÉVRIER ET 10 AVRIL 2012)**

Sur une proposition de Jean-François Coulombe, appuyée par Maryse Lemire, le compte rendu de la 172<sup>e</sup> réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par Annie Déziel, le compte rendu de la 173<sup>e</sup> réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

#### **6. ADMINISTRATION**

##### ***a. Montant de la subvention pour 2012-2013***

Les représentants des bailleurs de fonds poursuivent leurs échanges concernant l'augmentation de la subvention du CCEBJ. L'objectif est d'établir un financement accru pour cinq ans. Un membre souligne que l'Administration régionale crie (ARC) a proposé d'augmenter significativement sa contribution à la subvention, mais que cela demeurerait conditionnel à ce que les autres parties en fasse autant.

##### ***b. États financiers de l'année 2011-2012***

Comme les états financiers n'ont pas fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation préalables du Comité administratif, les membres conviennent de les adopter sous peu lors d'une conférence téléphonique.

##### ***c. Adoption des amendements proposés à la Politique de gestion des ressources humaines***

Sur une proposition d'Ashley Iserhoff, appuyée par Réal Lavigne, les amendements à la Politique de gestion des ressources humaines sont adoptés tel que modifiés.

#### **7. SUIVI DES DOSSIERS**

##### ***a. Travaux du Comité spécial sur le rétablissement du caribou forestier et dépôt du rapport final des chercheurs***

Les chercheurs associés au Comité spécial doivent déposer leur rapport final à la fin de mai. Il reviendra alors aux responsables du MRNF et de l'ARC de déterminer si le rapport fera l'objet de présentations aux organismes intéressés, dont le CCEBJ. Le Comité spécial tiendra une téléconférence pour décider des suites à donner au rapport. La publication du rapport est prévue trois mois après son dépôt.

**b. Proposition d'évaluation environnementale stratégique du Plan Nord**

Le ministre du MRNF a transféré la proposition du CCEBJ concernant l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du Plan Nord à son collègue du MDDEP. Les responsables du MDDEP ont déjà indiqué qu'ils étaient prêts à soutenir les promoteurs qui entreprennent une ÉES, mais qu'il ne leur revenait pas de prendre la décision de l'appliquer. Un membre explique qu'il y a des permutations dans le personnel du MRNF affecté au Plan Nord en raison de la création imminente de la Société du Plan Nord; cela peut affecter le suivi des dossiers.

**c. Projet de loi 14 amendant la Loi sur les mines**

Le projet de loi n'est toujours pas adopté par l'Assemblée nationale. L'analyste a complété un tableau présentant les amendements proposés en commission parlementaire.

**d. Suivi des impacts de la rupture de digue Opémiska**

Le MRNF a déposé un rapport de suivi concernant les impacts de la rupture de digue sur l'habitat du poisson. Environnement Canada et Pêches et Océans Canada doivent vérifier si le rapport répond à leurs exigences. Le CCEBJ demandera copie du rapport de suivi.

La responsable du MRNF prévoit présenter, en collaboration avec l'ARC et les responsables locaux, les résultats globaux de l'étude sur l'habitat du poisson à la communauté de Waswanipi en juin 2012.

**e. Travaux du Sous-comité sur la consultation publique**

La téléconférence prévue le 24 avril a été reportée car des membres du Sous-comité avaient présentés des commentaires significatifs sur le projet de rapport d'étape. L'analyste complètera la révision du rapport d'étape et fixera, s'il y a lieu, une nouvelle date pour la téléconférence.

Un membre souligne l'urgence pour le CCEBJ d'adopter le rapport d'étape et d'élaborer des recommandations pour améliorer la procédure de consultation publique. Une procédure améliorée sera nécessaire dans le contexte du Plan Nord, alors qu'un nombre accru de projets seront soumis au processus d'évaluation et d'examen.

**8. PRÉSENTATION DE L'ANALYSTE CONCERNANT LES TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXPLORATION MINIÈRE**

Le Sous-comité a pour mandat de déterminer quels types d'exploration minière devraient être assujettis au processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22, et quels types de projets devraient en être exemptés. L'objectif est de rendre les listes plus claires pour les promoteurs et le public, car à l'heure actuelle l'exploration minière ne figure sur aucune des deux listes. Si les travaux progressent au rythme voulu, les recommandations du CCEBJ à ce sujet pourraient être considérées dans le cadre des discussions actuelles entre les parties concernant la révision des listes de projets assujettis ou exemptés (annexes 1 et 2 du chapitre 22).

Le Sous-comité a divisé les projets d'exploration en trois catégories d'impacts environnementaux et sociaux. D'abord, les projets à impacts faibles (prospection, obtention d'un claim, levés géophysiques, etc.) pour lesquels le Sous-comité recommanderait l'exemption. Il y a ensuite de projets d'exploration avancée qui seraient plutôt assujettis car leurs impacts sont comparables à ceux d'une mine. Entre les deux, on retrouve des travaux d'exploration à impacts variables qui retiendront le gros de l'attention du Sous-comité. Il s'agit d'établir des critères pour les départager.

Le Sous-comité prévoit rencontrer les comités d'évaluation et d'examen du chapitre 22 à l'automne 2012 pour bénéficier de leur expérience en évaluation des projets d'exploration minière. Les membres des comités seront invités à commenter une ébauche des recommandations du Sous-comité. Il est possible que le Sous-comité présente un rapport d'étape au CCEBJ pour faciliter le suivi des travaux.

En parallèle, l'analyste dressera un historique des recommandations du Comité d'évaluation (COMEV) concernant les projets d'exploration en s'appuyant sur les travaux réalisés pour le rapport sur la révision des listes de projets en 2008. Ce tableau spécifierait également les projets qui ont fait l'objet de consultations publiques.

L'analyste souligne que cet exercice ne permet pas d'aborder certains enjeux concernant l'exploration minière, notamment les impacts cumulatifs. Un membre suggère au moins d'inclure les données disponibles, notamment celles de l'ARC qui a recensé plus d'un million de sites sur le territoire. L'obtention de données du MRNF pourrait être problématique dans le régime actuel, car les compagnies ne sont pas tenues de déclarer leurs travaux après l'obtention d'un claim.

Pour des types de projets dont les impacts sont difficiles à quantifier, il est possible que le Sous-comité recommande le statu quo. Par ailleurs, certains développements associés au projet (camp, piste d'atterrissage, etc.) peuvent avoir davantage d'impacts que les travaux d'exploration comme tels. Dans ces cas, le COMEV continuerait à examiner les projets pour recommander de les assujettir au processus ou non.

## **9. PRÉSENTATION DE LAURA ATIKESSÉ (CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE JAMES) SUR L'ÉTUDE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE**

Mme Atikessé présente les résultats de l'étude « Nituuchischaayihitaa Aschii » menée dans l'ensemble des communautés criées auprès de 1405 participants entre 2005 et 2009. Quelques résultats d'une étude similaire effectuée à Oujé-Bougoumou et Nemaska en 2002 ont également été présentés. Des chercheurs du milieu universitaire et de l'Institut national de santé publique ont collaboré à sa réalisation. L'étude vise à mesurer l'exposition des Cries au mercure et à d'autres contaminants, ainsi que l'effet de cette exposition sur la santé. Le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James veut également étudier les relations entre le mode de vie traditionnel des Cries, axé sur la consommation de viande sauvage et de poisson, et la santé.

Les prises de sang et d'échantillons de cheveux ont démontré des taux de mercure supérieurs à la moyenne québécoise, mais bien en-deçà du seuil d'action<sup>2</sup>. À cet égard, un membre demande si le Conseil a établi des seuils acceptables de consommation de poisson. Un autre membre donne comme exemple le touladi du lac Doré contaminé par les métaux lourds déposés dans les sédiments par la mine avoisinante; pendant un temps, on a demandé aux Cries de réduire leur consommation de poisson. Laura Atikessé explique qu'Hydro-Québec analyse les niveaux de mercure des poissons dans les secteurs touchés par les projets hydroélectriques et transmet les résultats au Conseil Cri de la santé. Ce dernier émet alors des avis concernant les niveaux recommandés de consommation du poisson. De façon globale, le Conseil Cri de la santé recommande la consommation de poisson et de viande sauvage car leurs bienfaits sur la santé (apport alimentaire, activité physique) dépassent de loin leur teneur en contaminants.

Le taux de plomb des participants était également inférieur au seuil d'action. Pour les BPC, plusieurs communautés, dont Mistissini et Oujé-Bougoumou, ont présenté des teneurs tout juste en-deçà du niveau de préoccupation (20 microgrammes par litre). Bien que la fabrication de BPC soit interdite depuis des décennies, les communautés nordiques subissent les effets de leur transport à grande distance par les courants atmosphériques.

---

<sup>2</sup> Au-delà du seuil d'action, on doit consulter un médecin en raison des risques élevés pour la santé.

L'étude a également porté sur les infections zoonotiques que les Cris peuvent contracter durant la chasse, la trappe, la manipulation des carcasses ou la préparation inadéquate de la viande sauvage. Les prises de sang de plusieurs participants ont révélé une infection zoonotique passée, mais la maladie n'est pas rapportée car les symptômes sont souvent modérés. Le Conseil informera les travailleurs de la santé des symptômes spécifiques aux zoonoses mais ne prévoit pas faire de dépistage systématique.

Le Conseil a également ciblé un groupe vulnérable, les femmes enceintes, pour une étude de l'exposition au mercure et au plomb (2006 à 2011). Une faible proportion (1% ou moins) des 1378 femmes testées ont démontré des niveaux préoccupants, tandis que les résultats globaux montrent une stabilisation ou un déclin des taux de mercure et de plomb. Un membre demande si le déclin de la teneur en mercure pourrait s'expliquer par une diminution de la consommation de poisson depuis 2006.

Le Conseil Cri de la santé accorde beaucoup d'importance à la sensibilisation aux saines habitudes de vie, car la population crie présente une prévalence élevée d'obésité, de diabète et de maladies du cœur. En outre, les enfants et les jeunes adultes consomment moins d'aliments traditionnels que les Cris de 40 ans et plus.

Chacun des participants à l'étude a reçu ses résultats ainsi qu'un rapport simplifié des résultats globaux de l'étude. Si un résultat s'avère préoccupant, le participant reçoit aussi une recommandation de consulter le spécialiste approprié de la santé. Les résultats globaux ont été présentés durant l'assemblée générale de chaque communauté crie. Le Conseil Cri de la santé prévoit déposer le rapport final de l'étude à la fin de 2012 ou au début de 2013. Afin de rester à jour, le Conseil mènera une revue annuelle de la littérature portant sur le mercure et les autres contaminants.

## **10. ORIENTATIONS CONCERNANT LE PROJET DE LOI 65 SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DU PLAN NORD**

Le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 65 sur la conservation du patrimoine naturel et le développement durable du territoire du Plan Nord. Le projet de loi propose une refonte du mode de création des aires protégées au Québec. Le projet de loi énonce également l'engagement à réserver 50% du territoire du Plan Nord à « l'utilisation durable des ressources ». Pour ce territoire, le projet de loi donne peu de détails quant aux modalités de création d'aires protégées ou de zones réservées au développement non-industriel : une stratégie de conservation doit être déposée à cet effet après l'adoption du projet de loi.

Le projet de loi mettrait fin aux statuts provisoires de protection pour les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, les remplaçant par la suspension de délivrance de tout permis, bail ou autorisation sur un territoire délimité pour cinq ans. Les activités industrielles déjà autorisées se poursuivraient durant cette période. Par ailleurs, le ministre pourrait autoriser, pour cinq ans, certaines activités industrielles même après l'octroi d'un statut de protection.

Le CCEBJ préparera un mémoire réitérant sa demande d'être consulté sur la future stratégie de conservation. Le Comité soulignera également la nécessité d'établir des critères pour la création d'aires protégées ou de territoires réservés au développement non-industriel. Ce processus doit être complété avant que l'avancement de projets de développement ne compromette la protection de territoires d'intérêt. Le Sous-comité sur l'aménagement du territoire et les aires protégées proposera une première ébauche du mémoire au CCEBJ.

## **11. REFONTE DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCÉE)**

Le gouvernement du Canada propose une refonte de la LCÉE dans le cadre du projet de loi C-38 portant sur l'exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures. Le projet de loi reprend en grande partie les recommandations du Comité permanent de

l'environnement et du développement durable qui a révisé la LCÉE, ainsi que les énoncés du *Plan d'action économique 2012 – Développement responsable des ressources*.

Le CCEBJ écrira aux ministres responsables pour faire part de son intention d'examiner l'impact du projet de loi sur le territoire de la Baie James tout en regrettant que le gouvernement prévoit si peu de temps à cette fin. Entre autres, le CCEBJ veut vérifier si le mécanisme de substitution permettrait au processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 de se substituer à la procédure de la LCÉE.

## **12. DISCUSSION CONCERNANT L'UTILISATION DES FONDS DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE AUGMENTATION DE LA SUBVENTION**

Comme les représentants des bailleurs de fonds du CCEBJ envisagent de recommander une augmentation de la subvention pour l'année 2012-2013, les membres sont invités à discuter de l'utilisation d'éventuels fonds supplémentaires. Le secrétaire a préparé quelques pistes de réflexion à ce sujet. Si l'augmentation est récurrente, les membres s'accordent sur la nécessité de créer un poste permanent d'analyste (plutôt qu'un poste à contrat comme c'est le cas présentement).

Les membres ne se prononcent pas sur les autres orientations, car le niveau d'augmentation n'a pas encore été dévoilé. En outre, il faut considérer que le CCEBJ a réduit ses activités au cours des dernières années pour ne pas dilapider son fonds d'exploitation; ainsi, la reprise de ces activités entraînerait en soi une augmentation des dépenses. Les membres s'accordent sur la nécessité d'établir les priorités en formulant un plan d'action à court terme. Par ailleurs, comme l'actuel Plan stratégique arrive à échéance, le Comité administratif est mandaté pour formuler la première ébauche du nouveau plan stratégique.

## **13. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2011-2012**

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par Denyse Gouin, le rapport annuel 2011-2012 est adopté tel que modifié.

Le secrétaire veillera à obtenir les informations manquantes pour le tableau en annexe concernant les projets déposés au Comité d'évaluation et aux comités d'examen.

## **14. PROCHAINE RÉUNION**

Le président rappelle que les membres devront aborder, à la prochaine réunion, les questions de l'impact de bassins de travailleurs associés aux grands projets sur le territoire ainsi que la tarification des demandes d'autorisation de projets soumis au MDDEP.

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Mistissini les 26 et 27 septembre 2012.

D'ici-là, le CCEBJ tiendra une conférence téléphonique pour procéder à l'adoption des états financiers 2011-2012.



Marc Jetten  
Secrétaire exécutif  
Le 28 septembre 2012